

**PLANIFICATION DU SEMINAIRE DE RENFORCEMENT  
DES CAPACITES  
AU CENTRE ARRUIPE - LUBUMBASHI  
DU 14 AU 18/10/2024  
(5 JOURS)**

**SEMINAIRE DE FORMATION :**

**SYSTEME FISCAL CONGOLAIS  
APPLICABLE DANS LE SECTEUR PRIVE**

**PROBLEMATIQUE**

Dans toutes les sociétés modernes aujourd'hui, la question fiscale reste une préoccupation des gestionnaires d'entreprises. Payer les impôts ou les déclarer régulièrement, constitue à la fois pour les entreprises, un acte civique et une obligation légale.

C'est dans ces conditions que l'on s'attend à ce que les gestionnaires d'entreprise en RDC et toutes les parties prenantes apprennent à faire face aux exigences fiscales.

Ainsi, en tant que Manager, vous avez besoin de comprendre ce qu'est le SYSTEME FISCAL CONGOLAIS AU QUOTIDIEN pour vous permettre d'augmenter en compétence afin de vous assurer des bonnes relations fiscales avec les services compétents de l'administration publique congolaise.

Les spécificités de la fiscalité congolaise : Le système fiscal congolais est principalement déclaratif c'est-à-dire qu'il revient au contribuable la charge de présenter librement à l'Administration fiscale les éléments de l'assiette des impôts auxquels il est redevable.

Parallèlement à cela, la législation fiscale reconnaît à l'Administration le pouvoir de procéder au contrôle de la déclaration ainsi souscrite. Ce pouvoir constitue un contrepois au système déclaratif aux fins de la sauvegarde des intérêts du Trésor. Le contrôle fiscal sur place consiste à s'assurer de la régularité de la comptabilité présentée et à la confronter à certaines données de fait ou matérielles afin de juger de la sincérité des déclarations souscrites et de procéder, le cas échéant, à l'établissement des impôts ou autres droits éludés, dans le cadre des procédures fiscales.

**Tous ceux qui interviennent dans la chaîne de traitement de l'information financière et qui assistent les responsables hiérarchiques dans l'accomplissement de leurs tâches dans les différents services de l'entreprise (organisation), ont donc besoin de :**

- ✓ Connaître le contenu des nouvelles pratiques en matière de fiscalité ;
- ✓ Maîtriser les nouveaux outils du système fiscal congolais.

Dans le but d'aider tous les GESTIONNAIRES D'ENTREPRISE (ORGANISATION) qui participent, directement ou indirectement, au pilotage des opérations fiscales (quel que soit le poste occupé, quelle que soit l'équipe qu'on dirige), **LE CENTRE ARRUPE POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION, CARF EN SIGLE et le Cabinet CM CONSULTING-FORMATION** organisent ce **séminaire pratique**, en vue d'accompagner ces responsables à devenir de bons MANAGERS afin d'améliorer leur performance fiscale.

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

**L'objectif de la formation est de permettre aux participants de :**

- Comprendre le fonctionnement du système fiscal congolais dans une entreprise qui se veut prospère ;
- S'approprier les spécificités du système fiscal congolais (fiscalité congolaise) dans la gestion de son équipe chargée de la fiscalité ;
- Pratiquer les outils fiscaux dans la gestion quotidienne des opérations fiscales dans son entreprise (organisation).

## **CONTENU DU SEMINAIRE**

- I. PARTIE 1 : GENERALITES SUR LES SOCIETES COMMERCIALES EN OHADA**
- II. PARTIE 2 : LES IMPOTS**
- III. PARTIE 3 : FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FISCAL CONGOLAIS**
- IV. PARTIE 4 : DROITS, TAXES ET REDEVANCES**
- V. PARTIE 5 : REGIMES SPECIAUX**
- VI. PARTIE 6 : LES ANNEXES**
- VII. CAS PRATIQUES**

## **RESULTATS ATTENDUS**

Au sortir de cette formation, les participants seront suffisamment outillés pour répondre aux questions théoriques et pratiques suivantes :

- Maitriser les dispositifs fiscaux en RDC ;
- Maîtriser la gestion fiscale applicable en entreprise ;
- Encadrer efficacement son équipe en matière fiscale pour la rendre plus performante ;
- Améliorer leurs compétences en matière de fiscalité congolaise.

## **PUBLIC CIBLE**

**Ce séminaire est destiné à tous les GESTIONNAIRES ET LEURS COLLABORATEURS ayant pour charge la fiscalité congolaise, la finance et la comptabilité.**

## **APPROCHE PEDAGOGIQUE**

**La formation se fera sous une approche andragogique. Les participants devront directement appliquer les acquis au sortir de la salle de formation.**

- Des exposés qui permettront de présenter les concepts, les outils et méthodes recommandés ;
- Présentation des problématiques des participants liées au basculement des anciennes pratiques vers des nouvelles pratiques fiscales ;

- Échanges et discussions avec les participants notamment en ce qui concerne leur expérience dans leur réalité organisationnelle et les obstacles à lever pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle approche de fiscalité congolaise ;
- Les études de cas pratiques et appropriation pratique des savoirs par les participants.

## **DOCUMENTATION**

Chaque participant recevra **UN SUPPORT** :

✓ Le syllabus

## **DUREE DU SEMINAIRE**

**Ce séminaire dure 5 jours de formation : Du 14 au 18/10/2024**

**HEURES** : De 08 heures 30 à 12 heures 30 ; de 13 heures 30 à 15 heures 30 (4 heures de formation/jour)

**MUZINGA TCHANGA Charles**

**Consultant-FORMATEUR**